

# Réglementation et organisation de la prévention applicable à l'enseignement supérieur et la recherche



Présentation dans le cadre du Programme des 53e Rencontres Nationales du GP'Sup

*Regards croisés France – Canada sur la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur et la recherche*

**Manuelle Oudar**

**Présidente-directrice générale**

**23 mai 2023**

# PLAN DE PRÉSENTATION



- 1. Présentation de la mission CNESST;**
- 2. Les principes généraux de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST);**
- 3. Les droits et obligations des employeurs, travailleuses et travailleurs;**
- 4. L'organisation de la prévention;**
- 5. Actions de promotion, de sensibilisation et d'information pour les milieux de travail**

# Présentation de la CNESST et de sa mission



**Santé et sécurité  
du travail**



**Équité salariale**



**Normes du travail**

Fait la promotion des droits et des obligations en matière de travail et en assure le respect, et ce, auprès tant des travailleurs et travailleuses que des employeurs du Québec.

# Présentation de la CNESST et de sa mission (suite)



## Mandats en santé et sécurité du travail:

- Administrer le régime de santé et de sécurité du travail:
  - Loi sur la santé et la sécurité du travail
  - Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Faire évoluer sa réglementation dans le respect des pouvoirs qui lui sont dévolus par l'Assemblée nationale;

# FAITS SAILLANTS

## MODERNISATION DU RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

### INFORMER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES MILIEUX DE TRAVAIL

#### VISITES SUR LE SITE WEB

Régime intérimaire :  
**+ de 250 000\***

Changements  
législatifs :  
**+ de 155 000**

Chantiers  
de construction :  
**+ de 32 000\*\***

\* Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022

\*\* Depuis le 31 octobre 2022

- **+ de 1 000** ressources internes formées sur les nouveautés de la LMRSSST\* pour un accompagnement personnalisé auprès des travailleuses, travailleurs et employeurs
- Publication d'une FAQ spécifique aux chantiers de construction
- Mise en ligne d'outils d'aide sur la violence physique ou psychologique, dont la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel

\* Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

## Programme d'aide au respect des normes touchant le harcèlement psychologique ou sexuel au travail

- Financement de **+ d'une centaine** d'initiatives
- Près de **8 millions \$** alloués à des associations d'employeurs et de travailleurs pour des projets favorisant des climats de travail sains et exempts de harcèlement\*



\* Depuis son lancement en 2018 jusqu'à son 5<sup>e</sup> appel de projets s'étant terminé en 2022

## Interventions et accompagnement des milieux de travail en prévention de la santé et de la sécurité du travail



**+ de  
30 000  
visites**

par les inspectrices et les inspecteurs pour assurer la conformité de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et de ses règlements



## **Volet santé et sécurité du travail**

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LSST)

*« La présente loi a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs.*

*Elle établit les mécanismes de participation des travailleurs et de leurs associations, ainsi que des employeurs et de leurs associations à la réalisation de cet objet »*

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LSST (SUITE)

## La notion de travailleur

- Le critère principal : un contrat de travail ou un contrat d'apprentissage, même sans rémunération un travail pour un employeur, y compris un étudiant qui effectue, sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement, un stage d'observation ou de travail

## La notion d'employeur

- Le critère principal : utilisation des services d'un travailleur en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage

➔ La LSST ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale



# LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS EN SST

## Obligations de l'employeur

- L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur (art. 51 LSST)

# LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS EN SST (SUITE)

## Les droits des travailleuses et travailleurs

Droits généraux : Le travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et son intégrité psychique (art. 9)

- Droit de refus (art.12 à 31);
- Droit au retrait préventif au contaminant (art. 32 à 39);
- Droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite (art.40 à 48).

# LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS EN SST (SUITE)

## Obligations des travailleuses et travailleurs

Le travailleur doit, entre autres :

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et psychique (art. 49 (2) LSST)
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail (art. 49 (5) LSST)

# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

**En octobre 2021, la LMRSST a été sanctionnée**

## 4 grands thèmes de la Loi

1- Prévention

2- L'accès au régime

3- Le soutien

4- Autres modalités

▪

# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) (suite)

## Principaux changements au regard de la prévention:

- Mécanismes de prévention et de participation des travailleuses et des travailleurs;
- Programme Pour une maternité sans danger;
- Violence physique ou psychologique, comprenant la violence, la violence familiale et la violence à caractère sexuel;
- Partenariats;
- Stagiaires

# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) (suite)

## Obligations spécifiques au regard de la santé psychologique:

- Protection de l'intégrité psychiques des travailleurs;
- À l'égard de la violence psychologique et physique incluant la violence familiale, la violence conjugale et à caractère sexuel;
- Ajout des risques psychosociaux dans les mécanismes de prévention;

# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) (suite)

## Établissements | 20 travailleurs et plus

	Régime intérimaire <sup>3</sup>	À terme <sup>8</sup>
Programme de prévention	Identification et analyse des risques	Programme complet
Comité de santé et sécurité	Participe à l'identification et l'analyse des risques et fait des recommandations	Rôle complet
Représentant en santé et sécurité	Inspection des lieux de travail et recommandations aux CSS	Rôle complet

Séquence <sup>3</sup>



6 mois



6 avril 2022

Séquence <sup>8</sup>



Maximum 36 mois




Au plus tard  
6 octobre 2024

# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) (suite)

## Établissements | moins de 20 travailleurs

	Régime intérimaire <sup>3</sup>	À terme <sup>8</sup>
Plan d'action	Identification des risques	Plan complet
Agent de liaison	Coopère avec l'employeur afin de faciliter la communication et fait des recommandations	Rôle complet

Séquence <sup>3</sup>  
 6 mois  
 6 avril 2022

Séquence <sup>8</sup>  
 Maximum 36 mois  
 Au plus tard 6 octobre 2024



# La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) (suite)

## Approche par multiétablissement

Les employeurs qui possèdent plusieurs établissements :

- ayant des activités de même nature et
- comptant 20 travailleuses et travailleurs ou plus

peuvent choisir de regrouper, en partie ou en totalité, certains de leurs établissements

Certaines conditions doivent être respectées pour avoir le droit d'adopter ce type d'approche.



# Autres réglementations en matière de santé et de sécurité du travail

## Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Il établit les normes concernant:

- La qualité de l'air, la température, l'humidité;
- Les contraintes thermiques;
- L'éclairage, le bruit et d'autres contaminants,
- Installations sanitaires, ventilation, hygiène, salubrité et propreté
- Aménagement des lieux
- Entreposage et manutention des matières dangereuses
- Sécurité des machines et des outils

# FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**Entre 2012 à 2022, dans le secteur de l'enseignement:**

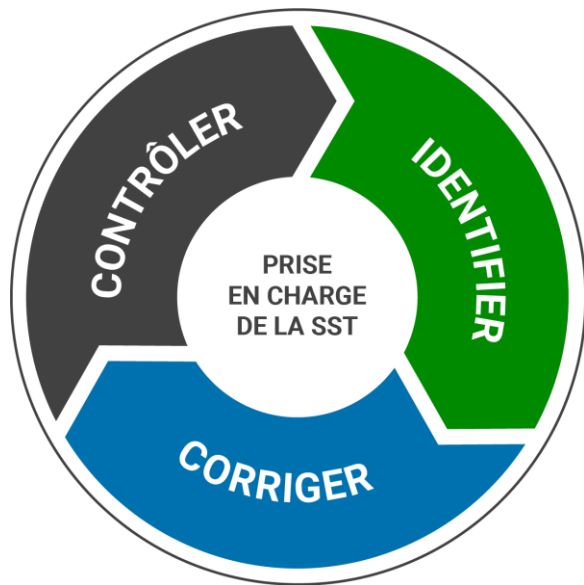
- **Hausse de 70 %** des dossiers d'accidents du travail acceptés et inscrits;
- **Hausse de 187 %** des dossiers reliés à la violence;
- **Hausse de 93 %** des dossiers reliés à une chute au même niveau;
- **Hausse de 82 %** des dossiers reliés par « frappé par un objet »

 **En 2022, c'est 5 615 dossiers d'accidents du travail acceptés et inscrits**



## Organisation de la prévention

# Organisation de la prévention



## Organiser la prévention, c'est :

- prendre en charge la santé et la sécurité dans les milieux de travail.



La participation des travailleuses et des travailleurs est un gage de succès

# Organisation de la prévention (suite)

## 5 conditions de succès pour favoriser la prise en charge

- 1- **Engagement** et soutien de la haute direction;
- 2- **Participation** des travailleurs
- 3- **Responsabilités** en santé et sécurité du travail des travailleuses et travailleurs et des employeurs
- 4- **Organisation** de la prévention
- 5- **Évaluation de la performance** de l'entreprise en santé et sécurité du travail

# Organisation de la prévention (suite)

## Bonnes pratiques

- **Porter une attention particulière à l'intégration des nouveaux travailleurs et travailleuses;**
  - une occasion pour les nouveaux travailleurs d'intégrer dès le départ des méthodes de travail sécuritaires ;
  - une diminution du nombre d'accidents et des coûts directs et indirects qui y sont liés ;
  - une image positive et professionnelle de l'entreprise ;
  - de meilleures relations de travail et un climat de travail positif ;
  - un plus grand sentiment d'équité au sein de l'entreprise.



# Actions de promotion, de sensibilisation et d'information auprès des milieux de travail



# ACTIONS DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES MILIEUX DE TRAVAIL

## Les interventions de nos inspecteurs permettent de:

S'assurer du respect de la Loi et ses règlements en visitant les lieux de travail

- **Convaincre :**

Promouvoir la prévention et l'élimination des dangers à la source dans l'entreprise en privilégiant la prise en charge

- **Soutenir :**

Soutenir l'entreprise dans sa prise en charge de la prévention, dans l'élimination des dangers à la source et dans la mise en place de sa démarche paritaire

- **Contraindre :**

Exiger la correction des situations dangereuses et s'assurer de la conformité à la Loi et aux règlements

# ACTIONS DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

## TROIS ESCOUADES PRÉVENTION POUR MIEUX VOUS SOUTENIR



### Nouveaux travailleurs

- 578 présentations en milieu de travail
- 5 413 travailleurs et travailleuses et 775 employeurs sensibilisés



### Jeunesse

- Nouveau! Ateliers pour les élèves du secondaire qui suivent le parcours de formation axée sur l'emploi





### Travailleurs étrangers temporaires

- + de 130 séances d'informations en espagnol, en français ou en anglais
- Plus de 1 300 travailleuses et travailleurs sensibilisés, répartis dans 118 établissements\*

\* Secteurs de l'agriculture, du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration, de la fabrication d'aliments et de la santé.

# ACTIONS DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

Répertoire toxicologique

<b>Rechercher une substance</b>	<b>Recherche avancée</b> 
<b>Recherche simple</b> nom de substance, numéro CAS, numéro UN	
<input type="text"/>	<b>Rechercher</b> 

<b>SIMDUT</b> Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail 	<b>Asthme professionnel</b> Informations sur l'asthme professionnel 	<b>APR</b> Les appareils de protection respiratoire (APR) utilisés au Québec 
<b>Risque chimique et pour la sécurité</b> Outils d'information sur des risques pour la sécurité au travail 	<b>Toxicologie et effet sur la santé</b> Outils d'information sur des risques pour la santé au travail et sur des notions de toxicologie 	<b>Mesures de prévention</b> Outils d'aide à la prise en charge de la santé et la sécurité du travail 

# ACTIONS DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

- Participation de la CNESST au Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels
- Collaboration avec le Ministère de l'Éducation

# ACTIONS DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

## Plusieurs outils d'information et de sensibilisation

[Comment prendre en charge la santé et la sécurité dans votre milieu de travail | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

[Établissement d'enseignement considéré comme employeur | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

[Aide à l'application du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation - Sommaire \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme de prévention | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

# CONCLUSION

---

- La CNESST est soucieuse d'accompagner les milieux de travail pour favoriser une culture de prévention durable.
- C'est dans ce contexte qu'elle déploie plusieurs actions pour favoriser des conditions de travail justes et équitables et qui visent la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail.